

2019

Rapport annuel



Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



■ ■ Le mot du président

2019 est une année particulièrement encourageante car nous avons réussi à réduire notre production de déchets ménagers de plus de 5%, ce qui correspond à 30 kg par habitant alors que la tendance nationale est plutôt orientée à la hausse.

Dans un même temps, nous avons, développé la performance de nos collectes sélectives d’emballages et de papiers, augmenté d’un point le taux de valorisation en déchèterie et diminué les tonnages enfouis de 6%.

Ces performances sont donc encourageantes, mais aussi frustrantes car en parallèle nous connaissons une crise mondiale des matières recyclées qui pèse lourdement sur le coût du service et plus largement sur la possibilité de conserver des débouchés sur certaines matières recyclées que sont notamment les papiers et les cartons. Si cette situation perdure, cela pourrait participer à la perte de sens du geste de tri, qui demeure pour les français le 1^{er} acte en faveur de la protection de l’environnement.

Les projets structurants que nous nourrissons pour 2020 et les années à venir, avec notamment le déploiement de la Redevance Incitative, devraient toutefois permettre à notre syndicat d’ouvrir de belles perspectives.

Ernest COLIN,
Président du SIMER



Sommaire

- 04 Le territoire
- 05 La gouvernance
- 06 Bilan des actions menées en 2019
- 09 L’animation des territoires
- 13 Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement
- 36 Synthèse des flux collectés et traités
- 38 Les indicateurs économiques et financiers
- 48 Le bilan social
- 52 Organigramme
- 53 Projets 2020
- 55 Lexique

09



L’animation des territoires

39



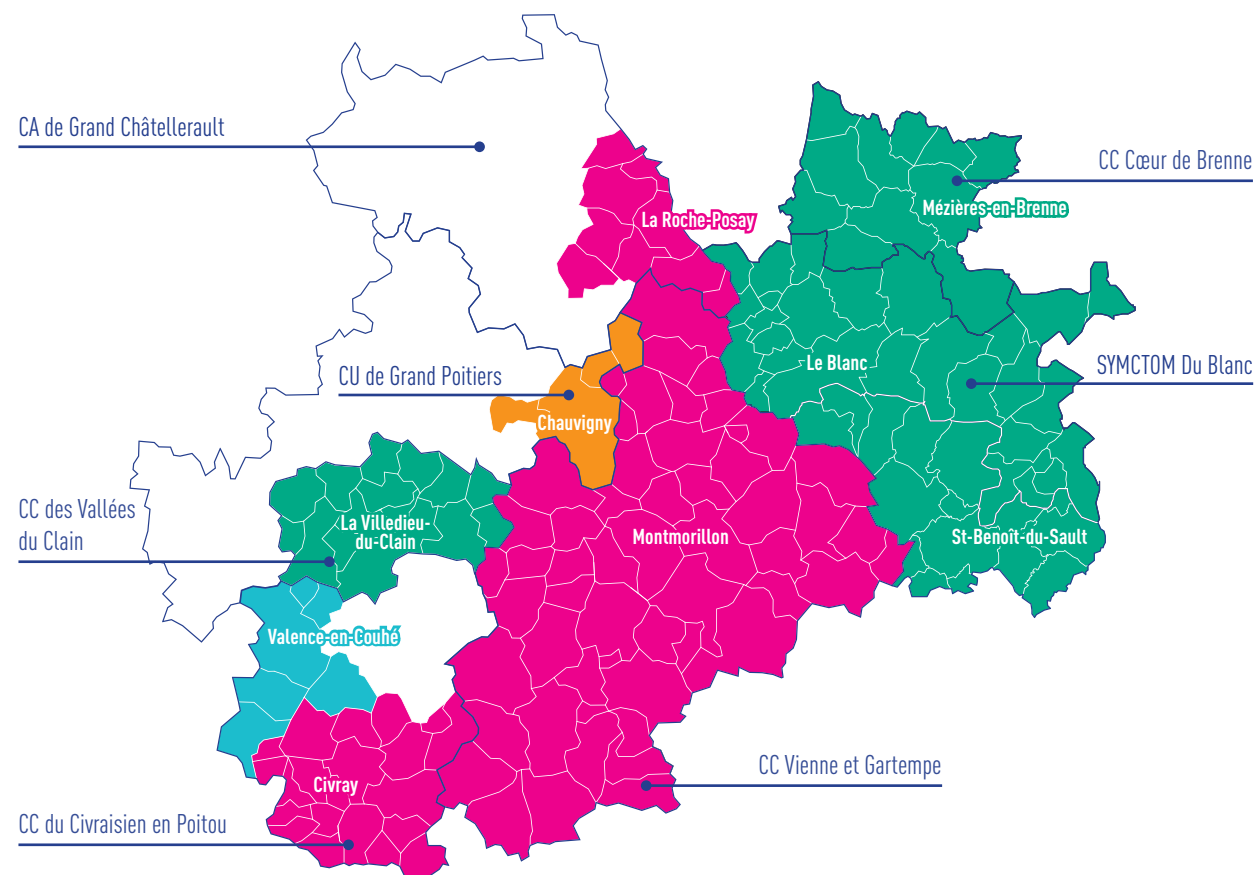
Les indicateurs économiques et financiers

13



Les indicateurs techniques

Le territoire



Territoire ayant transféré au SIMER la compétence « collecte et traitement » des déchets
3 EPCI (85 communes) 58 546 habitants

Territoire ayant transféré au SIMER la seule compétence « traitement » des déchets + collecte assurée en prestation
1 EPCI (6 communes de la CC du Civraisien en Poitou) 7 943 habitants

Territoire en convention de gestion
1 EPCI (4 communes de la CU de Grand Poitiers) 9 246 habitants

Territoires clients du centre de tri du SIMER



La gouvernance



Ernest COLIN

Président, en charge de l'activité travaux publics et des ressources humaines



Patrick ROYER

1^{er} Vice-Président, représentant le territoire de la CC Vienne et Gartempe, en charge des études liées à la collecte et au centre de tri



Bernard PORCHET

Vice-Président, représentant le territoire de la CC du Civraisien en Poitou, en charge des finances



Daniel TREMBLAIS

Vice-Président, représentant le territoire de la CA de Grand Châtelleraut, en charge de la tarification et de la relation à l'utilisateur



Jean-Pierre PROVOST

Vice-Président, représentant le territoire de la CC du Civraisien en Poitou, en charge de la prévention et de l'animation des territoires

Le comité syndical

Collèges « collecte et/ou traitement des déchets ménagers »

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

CC Vienne et Gartempe

BOIRON William
 CHARRIER Patrick
 COLIN Ernest
 GLAIN Jean-Marie
 JEAN Gisèle
 ROYER Patrick

CC du Civraisien en Poitou

AUDOUX François
 COLAS Josette
 PENY Marcel
 PROVOST Jean-Pierre
 TERRANOVA Jean-Luc

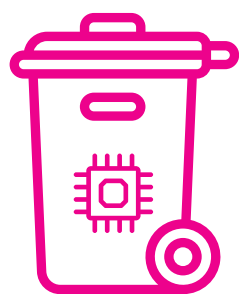
CA de Grand Châtelleraut

AZIHARI Evelyne
 TREMBLAIS Daniel

Le bureau syndical

16 délégués

Bilan des actions menées en 2019



Redevance Incitative

- Approbation le 25 juin 2019, par l'Assemblée Générale du SIMER, de la mise en place d'une Redevance Incitative sur son territoire concerné par la compétence « collecte & traitement » des déchets.
- Constitution d'une équipe en charge de la conduite transversale du projet.
- Mise en place du plan de financement pour un programme d'investissement de plus de 4 millions d'euros.
- Lancement des consultations pour l'acquisition des nouvelles Bennes à Ordures Ménagères (BOM), en groupement de commandes avec la CC des Vallées du Clain.
- Définition d'une méthodologie de travail concertée avec les communes notamment pour la mise en place des Points d'Apports Collectifs (PAC).
- Réalisation d'un diagnostic complet des bacs à déchets présents dans les bâtiments communaux en vue du passage à la Redevance Incitative et de la nécessité pour l'ensemble des usagers d'être dotés de bacs individuels pucés. Ce diagnostic a aussi été l'occasion d'identifier qu'il manquait des bacs jaunes pour permettre le tri des déchets dans les espaces communaux.



Économie Circulaire

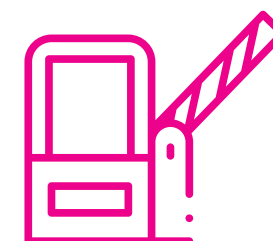
Réponse à l'Appel à Projets ETNA lancé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine :

Le SIMER, en collaboration étroite avec la CC Vienne et Gartempe, la CC du Civraisien en Poitou, le Club des Entrepreneurs du Sud-Vienne (CESV), les Chambres Consulaires du territoire et le Pôle Eco-Industries, souhaite impulser des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) par l'optimisation des ressources et le développement de synergies inter-entreprises.



Prévention

- Relance du compostage individuel par la vente de 800 composteurs en bois à tarif réduit.
- Diagnostics sur la gestion des déchets des garagistes effectués par la CMA.
- « Mon Commerçant m'emballa durablement » ; projet de sensibilisation des commerçants et de leurs clients à l'utilisation d'emballages réutilisables : 150 commerçants contactés et 50 engagés.
- Recrutement d'un chargé de missions en charge du déploiement de la stratégie biodéchets du syndicat. Ces derniers représentent encore 40% des déchets enfouis.



Contrôle d'accès dans les déchèteries

Après avoir distribué plus de 30 000 « PASS déchets » aux professionnels et aux particuliers, le dispositif de contrôle d'accès a été complété par l'installation de barrières à l'entrée de nos 7 principaux sites (Charroux, Civray, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Pleumartin, Saint-Savin, Verrières) afin de s'assurer notamment que ceux qui utilisent le service participent à son financement.



L'animation des territoires pour la réduction et le tri des déchets

Une équipe de 5 personnes œuvre quotidiennement pour sensibiliser les publics à la réduction et au tri des déchets. En 2019, cette équipe a été renforcée par l'arrivée d'un chargé de mission de la stratégie biodéchets et de deux stagiaires (biodéchets et communication digitale).



Sensibilisation

Afin d'encourager les commerçants des métiers de bouche à réduire leurs emballages, une sensibilisation a été réalisée. **160 commerçants ont été démarchés, 50 participants à l'opération « Mon commerçant m'emballa durablement »** et acceptent donc les contenants réutilisables de leurs clients.

Compostage

Le SIMER est engagé dans une stratégie biodéchets. L'objectif poursuivi est clair : nos biodéchets sont une ressource ! Nous encourageons donc les usagers à les réduire et/ou les valoriser chez eux. **Ainsi, près de 800 composteurs ont été vendus à 15 euros à l'automne 2019.** Le budget consacré à la promotion du compostage s'élève à 545 000 € pour la période 2019-2026.

Numérique

La communication numérique du SIMER a été améliorée en fin d'année 2019 avec le renfort d'une stagiaire en community management. La page Facebook a été améliorée et le SIMER possède désormais un outil performant de création et de gestion de newsletter.

28 391 visiteurs uniques sur notre site internet et 542 abonnés à notre page Facebook



chiffres clés



2 894

personnes sensibilisées lors d'animations scolaires, d'ateliers 0 déchet, de sensibilisation en déchèterie et d'événements locaux



1 000

visiteurs accueillis en visite à l'Eco-Pôle, site de traitement des déchets du SIMER



979

usagers contactés par courrier ou téléphone pour rappel des consignes de tri des déchets suite aux retours collecte (36 tournées de collecte contrôlées sur 60)



53 manifestations accompagnées (prêt de matériels, conseils...)

3 nouvelles zones de compostage collectif en 2019 (soit 47 au total)

2 passages annuels dans les 85 mairies

13 opérations de broyage en communes

5 projets collectifs en faveur de la réduction et/ou du tri des déchets soutenus financièrement (2 400 €)

50 restaurants partenaires Gourmet Bag





Les indicateurs techniques de la collecte et du traitement

Les indicateurs techniques exposés dans les pages suivantes illustrent les performances du syndicat en matière de collecte et de traitement des déchets. La présentation se concentre sur les principaux flux de déchets en donnant leurs évolutions et les ratios de production par habitant.

Organisation & moyens affectés au service



Agents



Véhicules



Sillars	21	7 dont 1 véhicule de réserve
Millac	4	1
Civray	11	2 dont 1 véhicule de réserve



Centre-ville
Civray
La Roche-Posay
Montmorillon

Hors centre-ville
+ zone rurale



Porte à porte



Porte à porte + Point de regroupement

Ordures Ménagères Résiduelles
(sac noir)

2 passages
par semaine

1 passage
par semaine

Emballages et papiers
(sac jaune)

1 passage
par semaine

1 passage
par semaine

Déchets alimentaires
(bac marron 30L)

1 passage
par semaine

Textiles Linges Chaussures

Bornes d'apports volontaires
disponibles sur tout le territoire

Verre

Bornes d'apports volontaires
disponibles sur tout le territoire

Ordures Ménagères et Assimilées par habitant (OMA)



96 kg de recyclables
34% des OMA



48 kg d'emballages et papiers
17% des OMA



5 kg de textiles
2% des OMA



43 kg de verre
15% des OMA



0,3 kg de déchets alimentaires
>1% des OMA

chiffres clés

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

2019 est l'année qui marque la plus importante baisse des Ordures Ménagères Résiduelles collectées depuis 2010.

C'est ainsi une **réduction de 5% ou 10 kg/habitant** des quantités de déchets contenues dans les sacs noirs, qui par conséquent n'ont pas été traités en installation de stockage des déchets non dangereux.

Cette performance est meilleure que la moyenne régionale ou nationale mais encore en retrait par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique.



187 kg
par habitant en 2019

197 kg par habitant en 2018
244 kg/hab en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

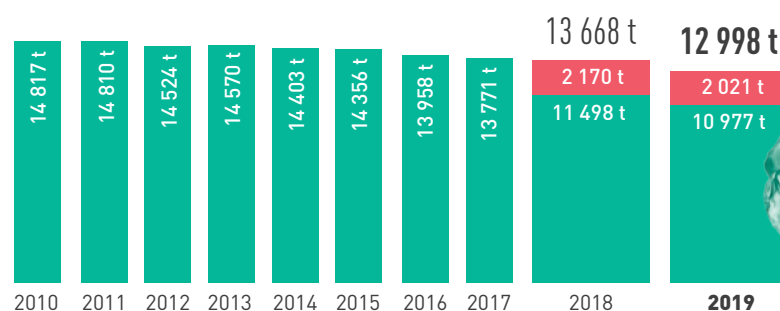
- 40 kg

par habitant d'ordures ménagères résiduelles depuis 2010

- 30 kg en Nouvelle-Aquitaine depuis 2010

Évolution des tonnages d'OMR collectés depuis 2010

■ SIMER ■ CUGP



La collecte des emballages et du papier

Après avoir connu une baisse de 2 kg/hab entre 2017 et 2018, la collecte sélective des emballages et du papier connaît en 2019 un redressement net avec une hausse du ratio par habitant de **3 kg**.

Ainsi en 2019, chaque habitant du territoire a déposé en moyenne dans son sac jaune 48 kg d'emballages et de papiers.

C'est le meilleur chiffre depuis 2010 qui marque le renforcement du geste de tri et explique aussi la baisse des ordures ménagères résiduelles.



48 kg
par habitant en 2019

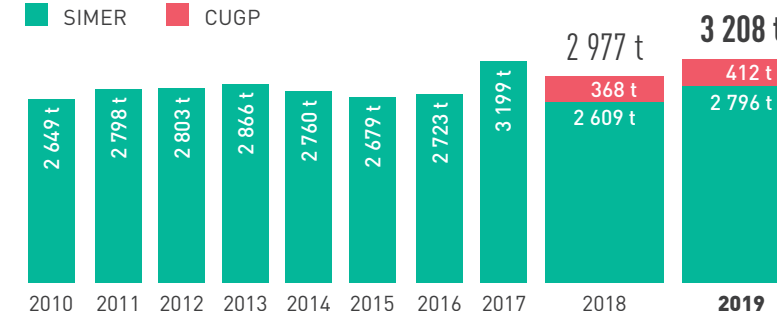
45 kg par habitant en 2018
57 kg/hab en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

+ 6 kg

par habitant d'emballages et de papiers recyclables depuis 2010

Évolution des tonnages d'emballages et papiers collectés depuis 2010

■ SIMER ■ CUGP



La collecte du verre



43 kg

par habitant en 2019

42 kg par habitant en 2018
37 kg/hab en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

46 300 km

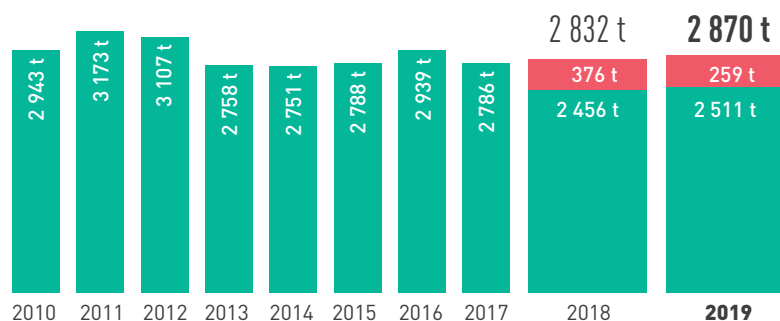
parcours / an

La collecte du verre se maintient à un bon niveau, ses performances sont au-dessus de la moyenne nationale en raison d'un maillage du territoire efficace.

La collecte du verre est effectuée par un prestataire privé *Garnier Logistique et Transport* (44150 St-Géréon), dans le cadre d'un marché conclu en 2019 pour 5 ans.

Évolution des tonnages du verre collectés depuis 2010

■ SIMER ■ CUGP



La collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures



5 kg

par habitant en 2019

4,4 kg par habitant en 2018
3 kg/hab en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

286 tonnes

collectées en 2019

+ 27 tonnes

par rapport à 2018

La collecte des TLC est assurée par l'association *Le Relais* (Creuse).



Les apports en déchèterie

En rupture avec la tendance des années passées, nous enregistrons en 2019 une réduction substantielle de 8% des tonnages collectés dans les 15 déchèteries du syndicat.

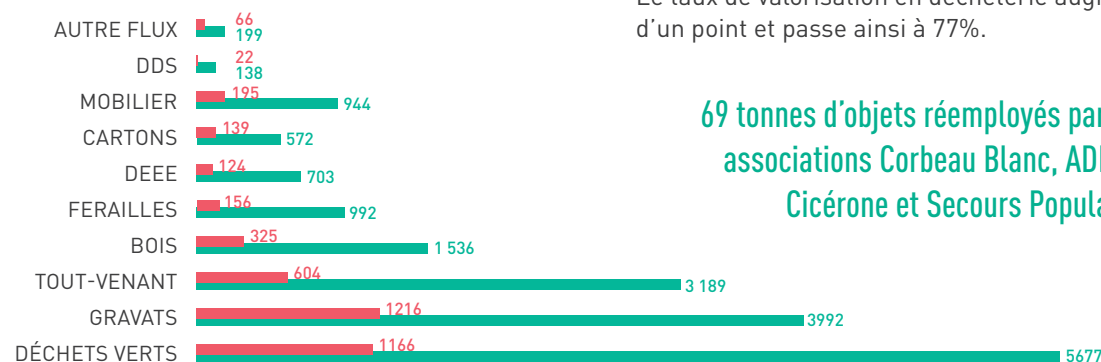
Les flux de déchets à l'origine de cette baisse sont tout d'abord **les déchets verts qui reculent de 13% et le tout-venant qui se contracte de 8%**. Notons également la montée en puissance du flux mobilier dont la collecte progresse de 27% à 944 tonnes, soit 16 kg/hab (+ 3kg).

Ces bonnes performances s'expliquent par la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie et une attention particulière portée à la formation et l'encadrement de proximité des agents.

Le taux de valorisation en déchèterie augmente d'un point et passe ainsi à 77%.

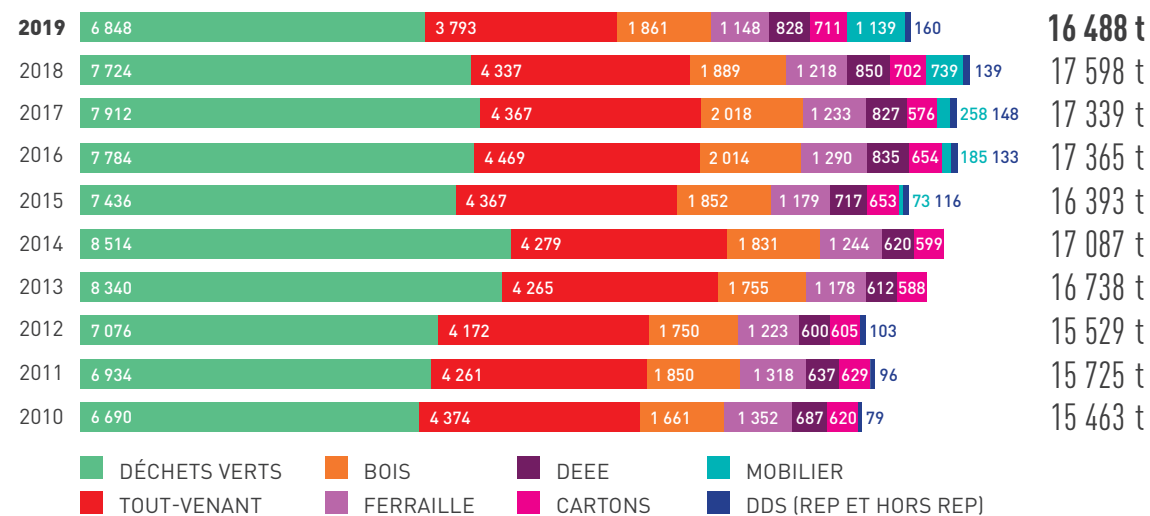
Tonnages collectés en déchèterie en 2019

SIMER CUGP



69 tonnes d'objets réemployés par les associations Corbeau Blanc, ADECL, Cicérone et Secours Populaire.

Évolution des tonnages collectés en déchèterie depuis 2010, SIMER & CUGP



15 déchèteries
1 déchèterie / 4 000 hab



18 agents



108 demi-journées d'ouverture
hebdomadaire



7 véhicules polybenne



5 remorques



4 057 rotations

chiffres clés



238 kg

par habitant de déchets
apportés en 2019
en déchèterie
dont :



97 kg/hab
de déchets verts
-15 kg/2018



55 kg/hab
de tout-venant
-8 kg/2018



16 kg/hab
de déchets mobiliers
+3 kg/2018

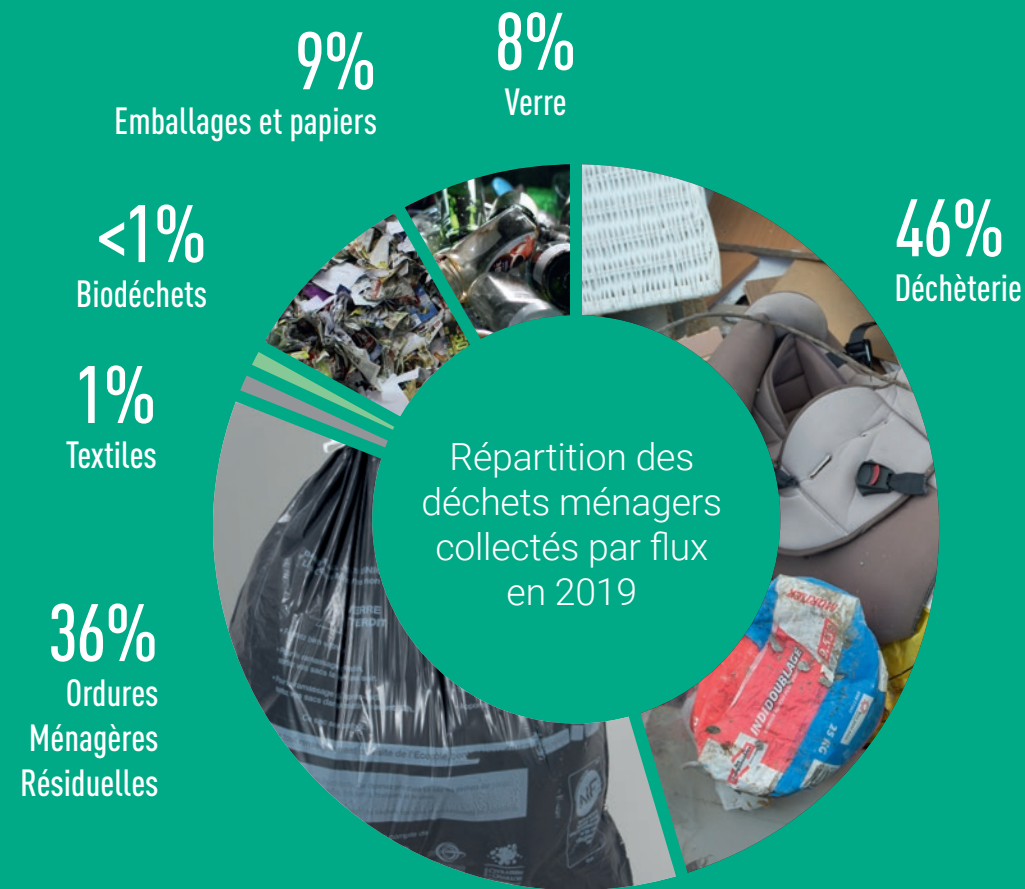
– 23 kg/hab
par rapport à 2018

261 kg/hab en 2018 en Nouvelle-Aquitaine

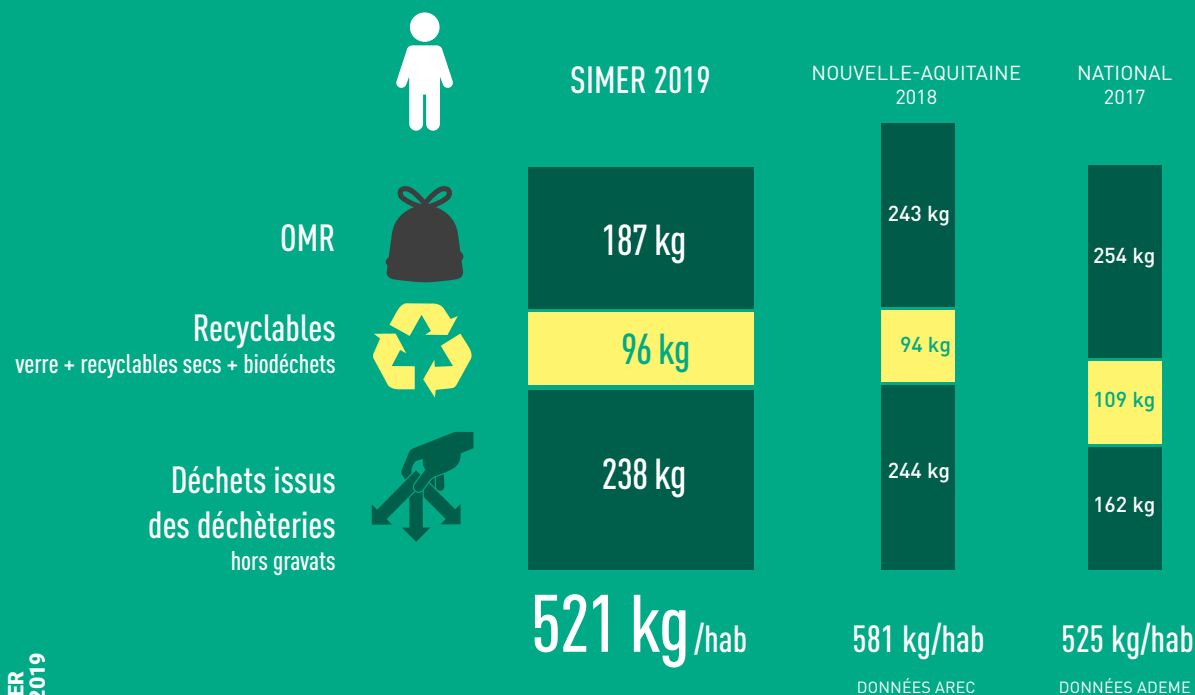


77%

des déchets sont valorisés
(hors gravats)



chiffres clés



Mesures prises pour prévenir l'impact environnemental de nos activités

Actions menées en 2019

- Renforcement des mesures de bruit, d'odeur et de surveillance des eaux résiduaires internes.
- Constitution d'un magasin pour entreposer les pièces et produits d'entretien des véhicules et des bâtiments.
- Travaux sur les réseaux pour le traitement des eaux usées et des eaux industrielles.
- Rationalisation de nos transports pour réduire le nombre de rotations, grâce à l'acquisition d'une nouvelle semi-remorque.
- Remplacement du système de distribution du carburant et mise en place d'une pompe à AdBlue.



Actions prévues en 2020 à l'Eco-Pôle

- Renforcement de la Trame Verte et Bleue du site via la création d'une nouvelle mare.
- Achat d'un grappin pour permettre le rechargement en vrac et augmenter le poids des bennes transportées.
- Projet d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur une ancienne décharge à Montmorillon.



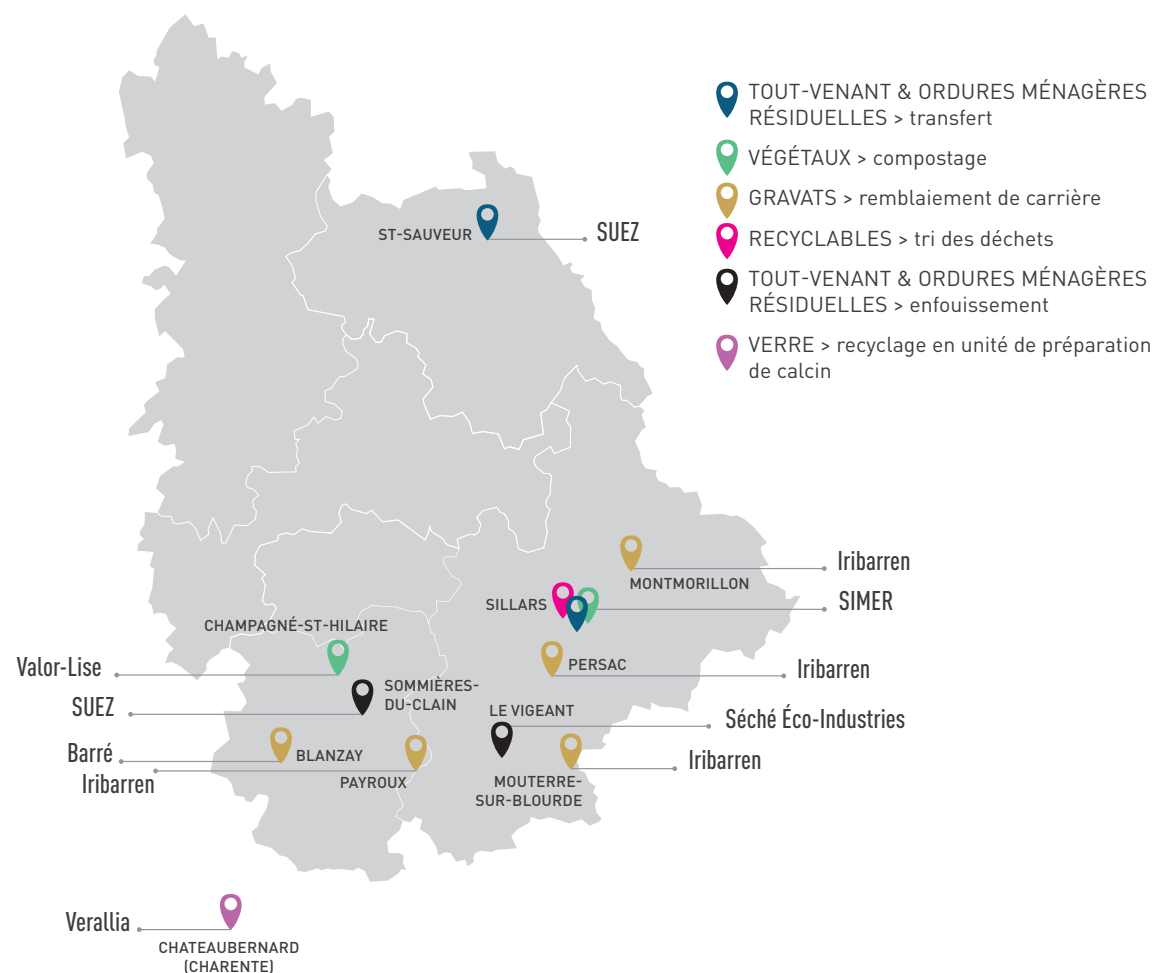
Le traitement

En 2019, 42 561 tonnes de déchets ont été traitées par le SIMER.

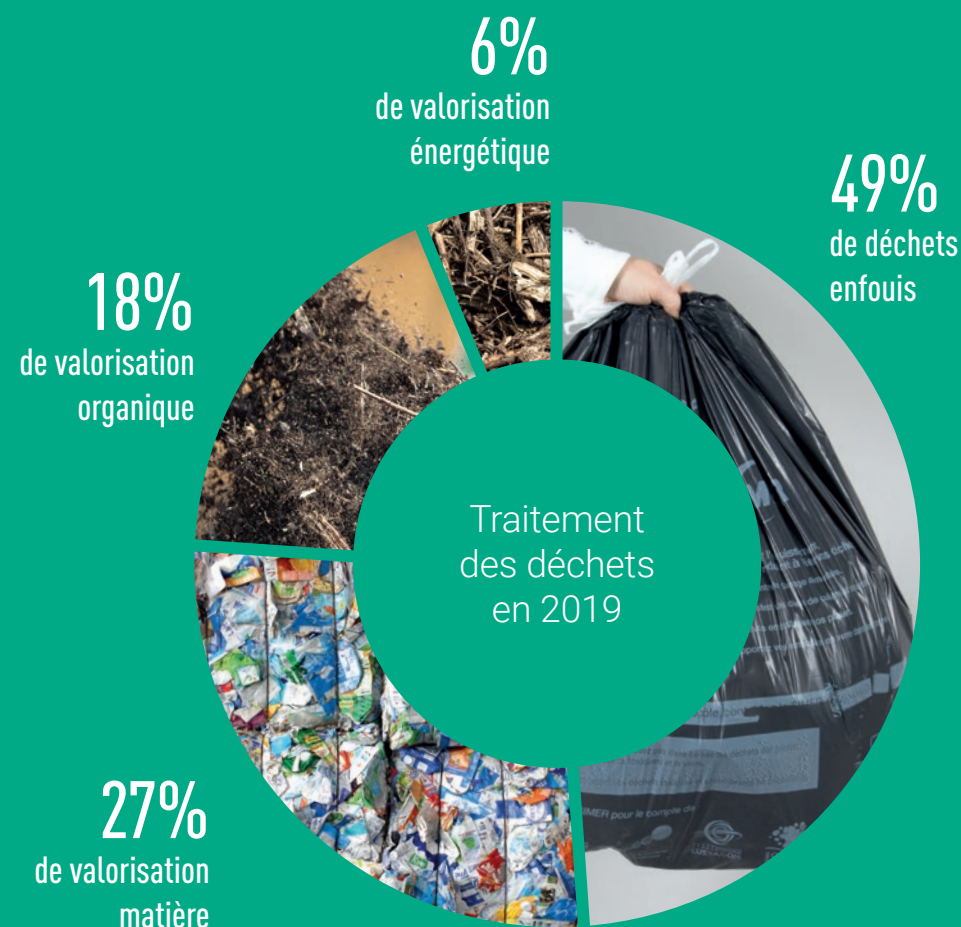
81% de ces déchets (34 571 tonnes) proviennent des ménages résidant sur l'une des 91 communes concernées

par la compétence traitement des déchets. 13% (5 628 tonnes) sont issus des ménages des 4 communes appartenant à la CU de Grand Poitiers. Le solde, soit 6% ou 2 362 tonnes, sont des déchets produits par les communes ou d'autres acteurs économiques.

Les sites de traitement des déchets collectés par le SIMER sont majoritairement situés dans la Vienne. Cette proximité permet ainsi de maîtriser les coûts de transport et l'impact environnemental de nos activités.



chiffres clés



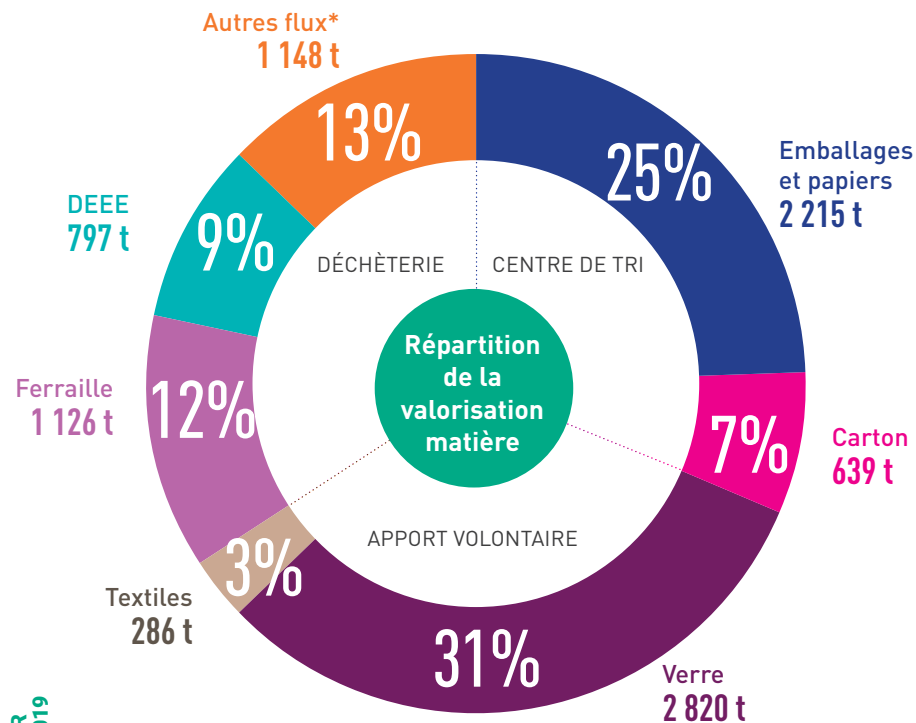
La valorisation matière » 27%

La valorisation matière représente 27% des tonnages traités en 2019 soit 4 points de plus que l'année dernière.

- Elle est calculée à partir :
- des tonnages triés et valorisables des emballages et papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que du verre, textile et carton ;
 - des tonnages collectés et triés en déchèterie de la ferraille, des DEEE, du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs et des pneus.

Le recyclage des déchets est la 1^{ère} forme de valorisation de ceux-ci. Il résulte des matières traitées par le centre de tri, de celles déposées dans les bornes d'apports volontaires (verre, textile) ou d'une partie de celles apportées en déchèterie (ferrailles, DEEE)

Les tonnes entrantes dans le centre de tri sont **en légère augmentation de 1.7 %** et atteignent ainsi 5 040 tonnes. Les apports des collectivités clientes sont en baisse, suite à l'arrêt d'un contrat avec l'ex CC du Lençloîtrais. Mais la hausse des collectes sélectives sur les autres territoires permet de compenser cette perte.



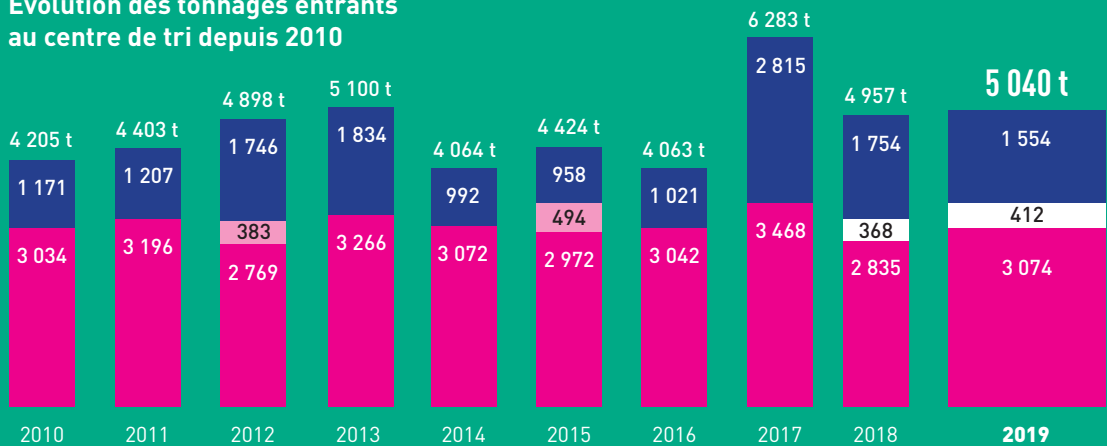
Centre de tri
32%
2 854 t

Apport volontaire
34%
3 106 t

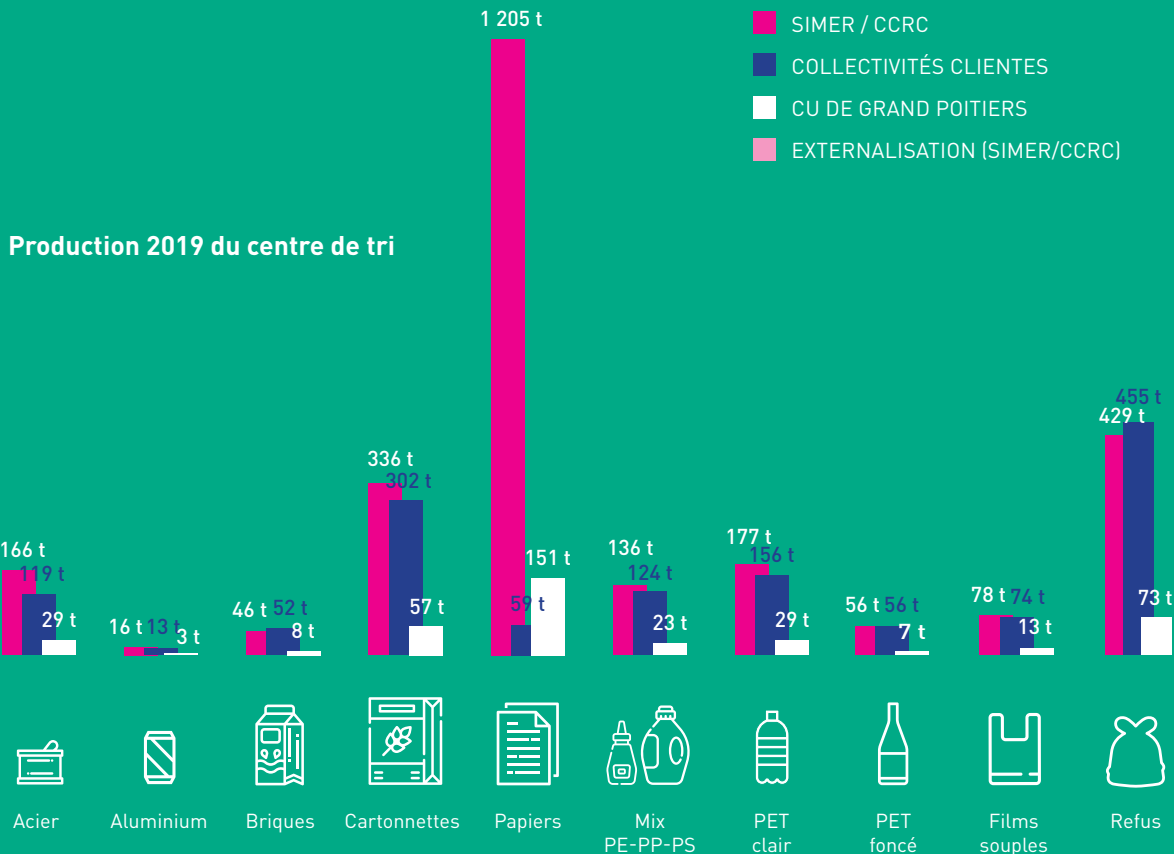
Déchèteries
34%
3 071 t

Chiffres clés du centre de tri

Évolution des tonnages entrants au centre de tri depuis 2010



Production 2019 du centre de tri



La valorisation organique » 18%

La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (végétaux, déchets alimentaires). Sur le territoire syndical, cette valorisation est effectuée sur deux plateformes de compostage.

En 2019, la valorisation organique est en contraction de 1 point en raison de la baisse substantielle des apports de déchets verts en déchèterie.

Le SIMER a vendu en direct aux agriculteurs 2 785 tonnes de compost. 329 tonnes ont également été vendues aux particuliers en déchèteries.

Comme l'année passée, l'intégralité de la production a été écoulee.



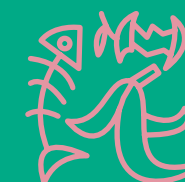
Chiffres clés des plateformes de compostage



SIMER
Sillars



Végétaux



Déchets alimentaires

6 165 t

249 t

VALOR-LISE
Champagné-Saint-Hilaire

1 585 t

12 t

8 011 t
traitées en 2019



La valorisation énergétique » 6%

Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.

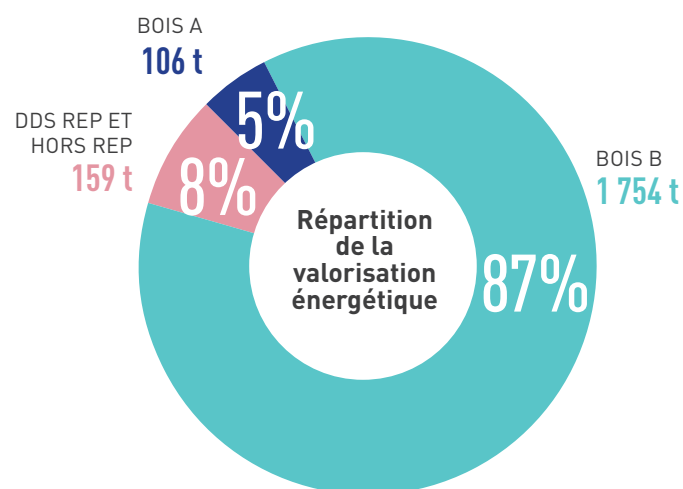
La valorisation énergétique est calculée à partir :

- Du bois de classe A et de classe B traité sur la plateforme du SIMER ;
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie ;
- De la partie ligneuse des déchets verts.

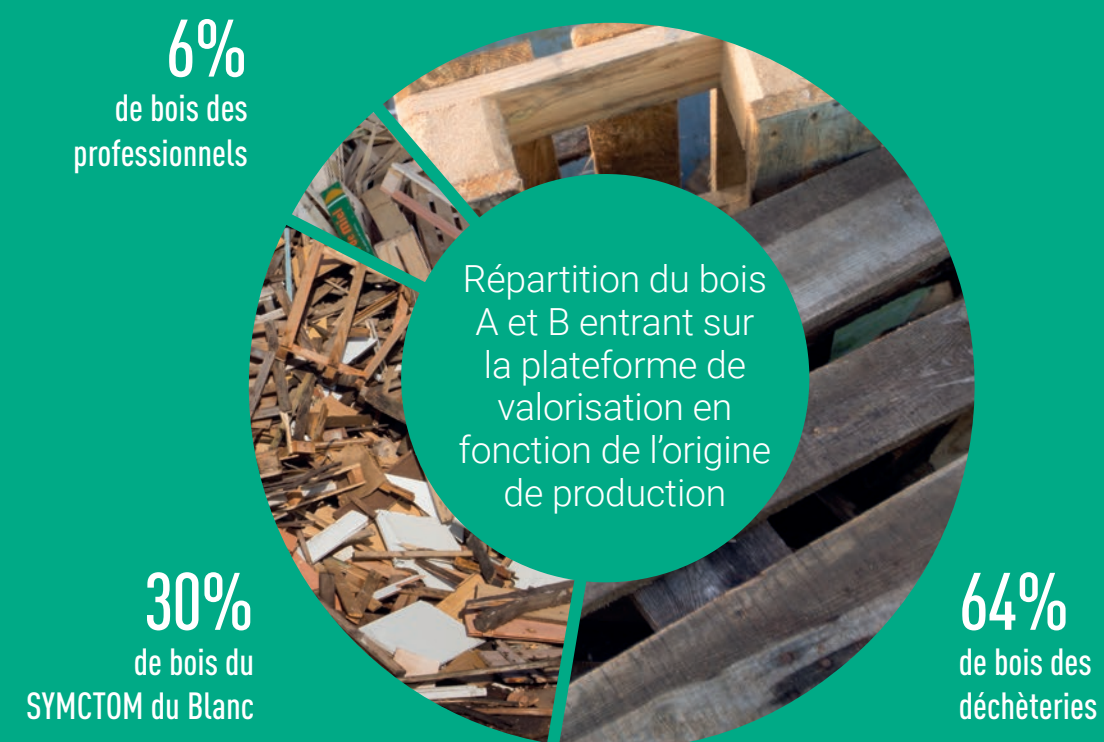
6% des déchets traités par les installations du syndicat font l'objet d'une valorisation énergétique. C'est essentiellement le bois B collecté en déchèterie qui est ainsi valorisé (87%). Les déchets dangereux (159 tonnes) déposés en déchèterie représentent 8% de la valorisation énergétique.

En 2019, l'activité de valorisation du bois (2 558 t) est en retrait de 30% par rapport à celle de 2018 (3 578 t) en raison de l'arrêt des apports d'EVOLIS 23.

64% du bois traité sur la plateforme proviennent des déchèteries du syndicat. Le reste des apports se repartit entre ceux du SYMCTOM du Blanc (30 %) et ceux des professionnels (6%).



Chiffres clés de la plateforme de valorisation du bois



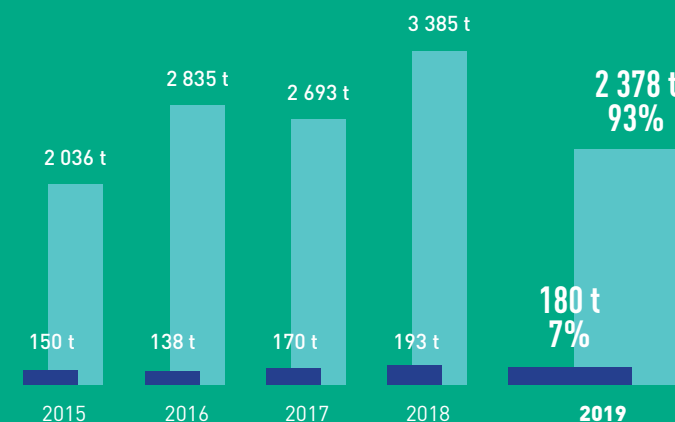
Évolution des tonnages collectés du bois traité et non traité depuis 2015

BOIS A

Bois non traité, issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

BOIS B

Bois faiblement traité, qui rassemble les panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravat...



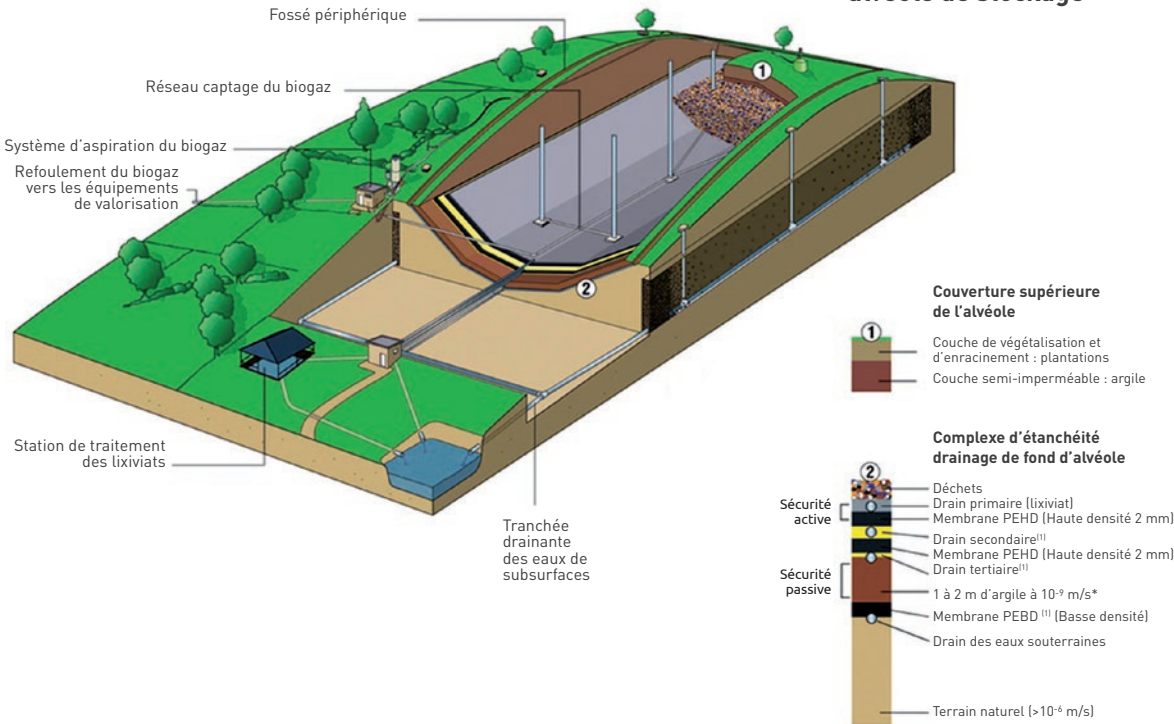
Le traitement des déchets ultimes » 49%

Les déchets ultimes ne sont plus valorisables par recyclage ou valorisation énergétique. Au sens de la loi ce sont les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Ces déchets ultimes sont composés de 3 flux majoritaires que sont les Ordures Ménagères Résiduelles, le tout-venant des ménages et des professionnels et les refus du centre de tri.

En 2019, dans le prolongement de la baisse des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles et du tout-venant apporté en déchèterie, **les déchets mis en installation de stockage reculent de 8%, soit 1 811 tonnes.** Cette baisse concerne particulièrement le territoire sur lequel le SIMER possède la compétence collecte et traitement des déchets.

Conception d'une alvéole de stockage



[1] sur certains sites

chiffres clés



20 559 tonnes
enfouies en
2019

22 372 enfouies en 2018

Les indicateurs techniques
du traitement

Évolution des tonnages enfouis depuis 2016

	OMR	TOUT-VENANT	REFUS DE TRI
2019	14 741 t	4 846 t	972 t
2018	15 423 t	5 906 t	1 043 t
2017	15 362 t	5 647 t	1 167 t
2016	15 600 t	5 603 t	615 t

Tonnages enfouis en fonction de leur provenance

	OMR			TOUT-VENANT			REFUS DE TRI		
	2019	2018	^v	2019	2018	^v	2019	2018	^v
SIMER	10 977 t	11 498 t	-5%	3 189 t	3 693 t	-14%	475 t	543 t	-13%
CCCP (territoire de l'ex CCRC)	1 703 t	1 714 t	-1%	545 t	831 t	-34%			
CUGP	2 021 t	2 170 t	-7%	604 t	643 t	-6%	70 t	91 t	-23%
Déchets hors ménages	41 t	41 t	0%	509 t	738 t	-31%	427 t	408 t	+5%

Les déchets non ménagers

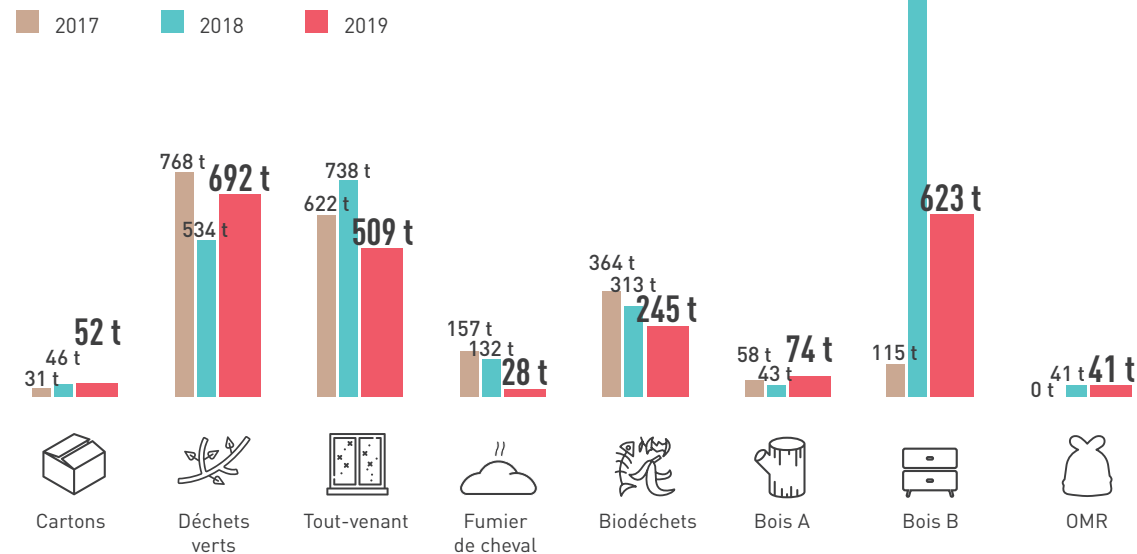
Sont considérés comme déchets non ménagers ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée. Pour autant, les déchets apportés par les professionnels ou les collectivités en déchèterie sont assimilés à ceux des ménages.

Les activités liées aux déchets non ménagers sont en recul en raison de la prestation exceptionnelle de valorisation du bois effectuée en 2018 pour le compte d'EVOLIS 23.

2 264 tonnes ont ainsi été collectées et/ou traitées par le syndicat avec une part significative de cette activité liée aux déchets verts des entreprises et des collectivités.

Cette activité se déploie dans une logique d'optimisation des moyens matériels et humains affectés au service public et en application d'une grille tarifaire qui correspond à des prix de marché.

Évolution de la répartition des déchets hors ménages depuis 2017



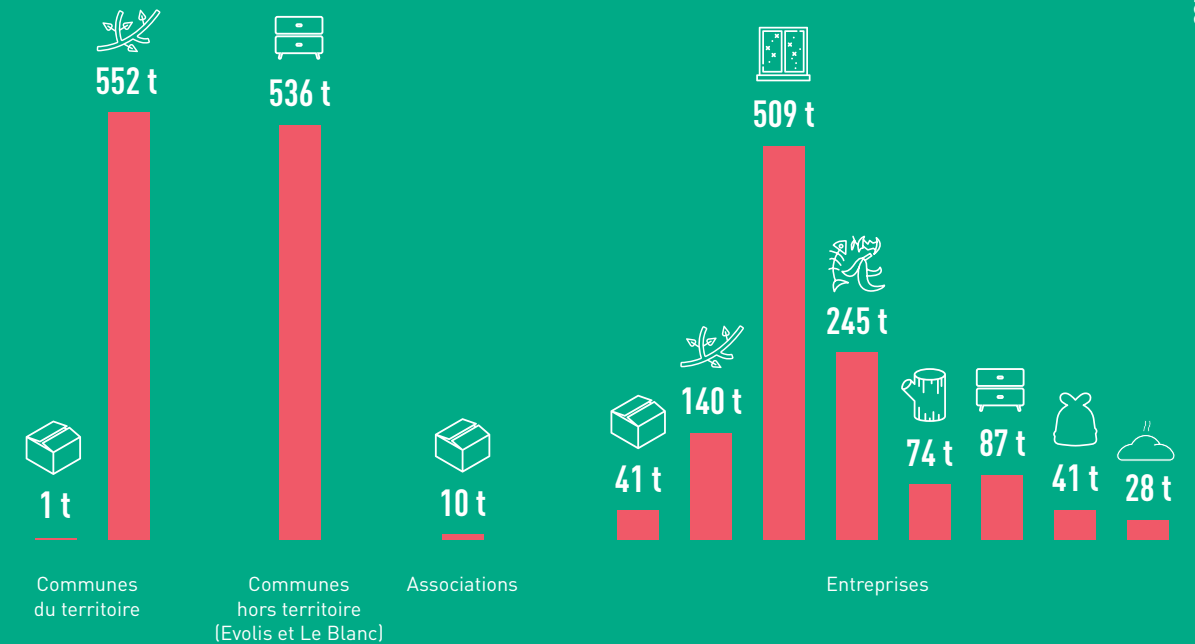
Total des déchets hors ménages

2 115 tonnes en 2017

3 233 tonnes en 2018

2 264 tonnes en 2019

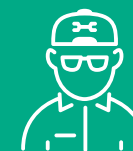
Tonnage 2019 des déchets hors ménages par type de producteur



chiffres clés



1 877
rotations sur l'année
dédiées aux professionnels



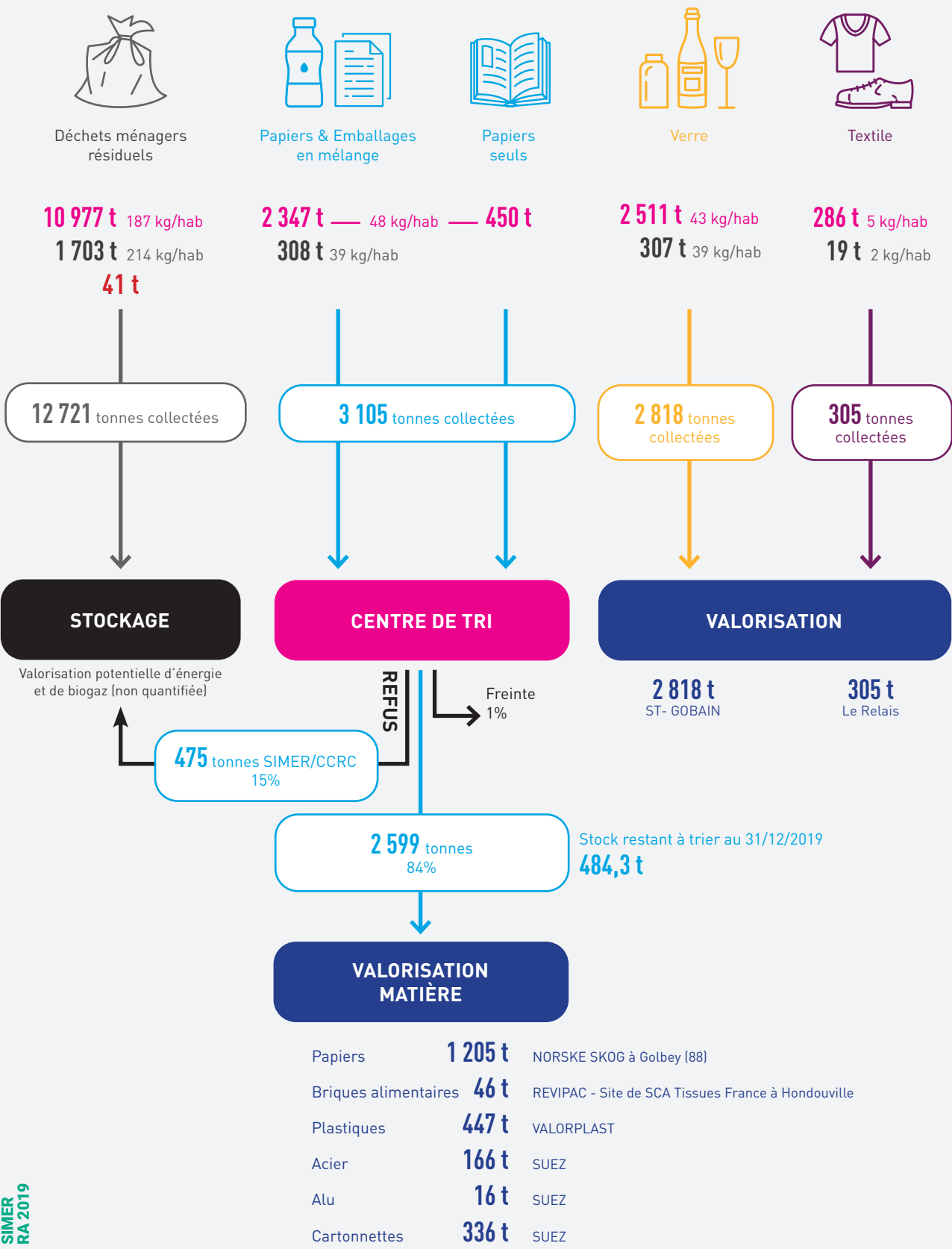
15
garagistes accompagnés
en partenariat avec la
CMA pour l'amélioration
de leurs pratiques de
prévention et de gestion
des déchets.

Ecologie Industrielle et Territoriale en Sud-Vienne

Le SIMER a initié une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale en Sud-Vienne. L'objectif de cette démarche est de faire émerger de véritables synergies entre les acteurs économiques du territoire et de contribuer à l'émergence de nouvelles activités. Pour cela, le SIMER a su fédérer les acteurs locaux et a remporté 2 appels à projet de l'ADEME et de la région Nouvelle-Aquitaine qui vont lui permettre de recruter un animateur de démarche en 2020.

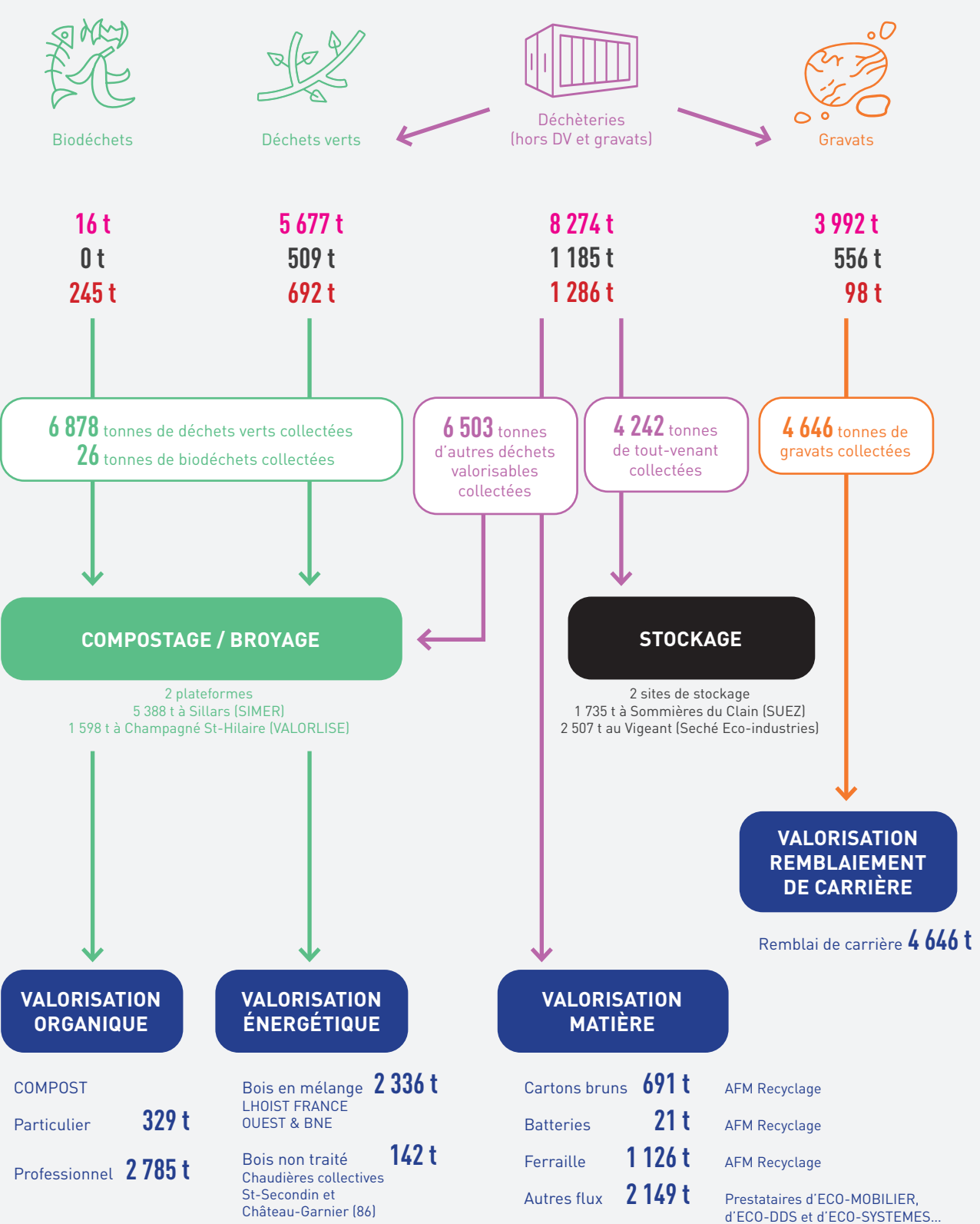
Synthèse des flux collectés et traités

pour le territoire concerné par un transfert de compétence collecte et/ou traitement



66 489 habitants en 2019

SIMER (compétence exercée en régie)
CCRC (prestation exercée par les équipes du SIMER)
Déchets non ménagers



A person in a white shirt is pointing at a bar chart on a desk. The desk also has a laptop and several stacks of coins. The background is a warm, orange-toned wall.

Les indicateurs économiques et financiers

Les indicateurs techniques exposés dans les pages suivantes illustrent les performances du syndicat en matière de collecte et de traitement des déchets. La présentation se concentre sur les principaux flux de déchets en donnant leurs évolutions et les ratios de production par habitant.

Le financement du service

Le service est essentiellement financé par la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), selon les dispositions de l’article 2033-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les particuliers

Le montant annuel 2019 de la REOM pour les particuliers est calculé selon deux critères : la fréquence et le type de collecte (porte à porte ou point de regroupement, bout de voie).

	Porte à porte	Point de regroupement ou bout de voie
	13 508 usagers	17 325 usagers
Un ramassage hebdomadaire C1	196 € TTC	187 € TTC
Deux ramassages hebdomadaires C2	244 € TTC	196 € TTC

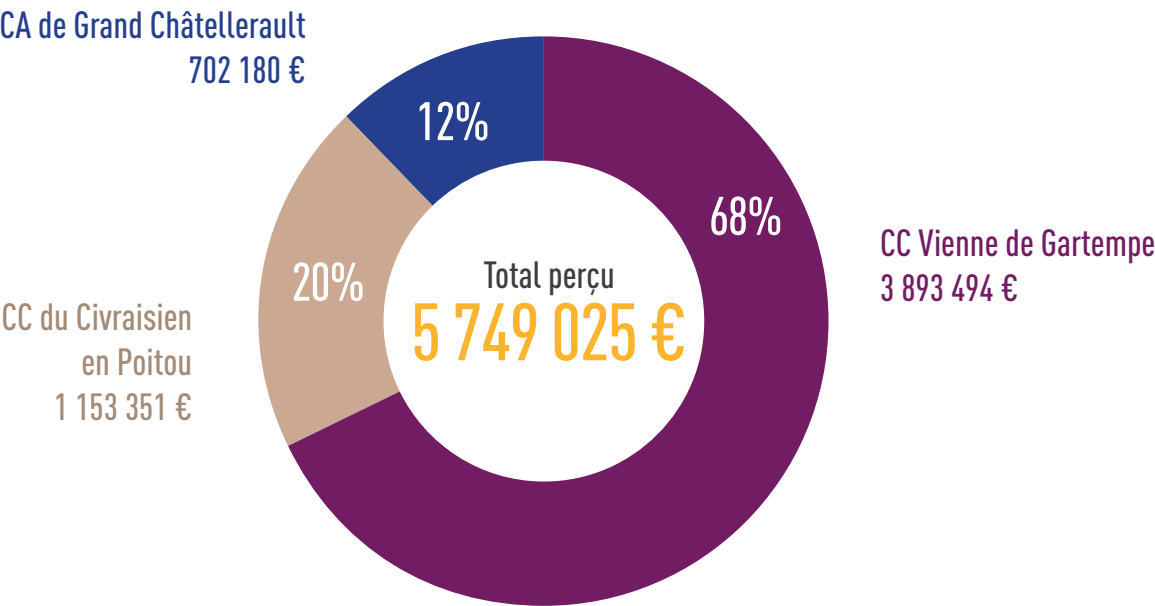
Les professionnels

Le montant annuel 2019 de la REOM pour les professionnels se compose d’une part fixe, en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets et d’une part proportionnelle en fonction du volume hebdomadaire de déchets produits, évalué au regard de la dotation et du volume des bacs attribués.

Part fixe		Part proportionnelle														
																
Un ramassage hebdomadaire C1	Deux ramassages hebdomadaires C2															
840 professionnels	320 professionnels															
196 € TTC	244 € TTC															
		<table><tr><td>JUSQU'À 120L (INCLUS)</td><td>0 € TTC</td></tr><tr><td>DE 121L À 240L</td><td>98 € TTC</td></tr><tr><td>DE 241L À 600L *</td><td>196 € TTC</td></tr><tr><td>601L À 1200L</td><td>392 € TTC</td></tr><tr><td>1201L À 1800L</td><td>784 € TTC</td></tr><tr><td>1801L À 2400L</td><td>1 176 € TTC</td></tr><tr><td>ETC.</td><td></td></tr></table>	JUSQU'À 120L (INCLUS)	0 € TTC	DE 121L À 240L	98 € TTC	DE 241L À 600L *	196 € TTC	601L À 1200L	392 € TTC	1201L À 1800L	784 € TTC	1801L À 2400L	1 176 € TTC	ETC.	
JUSQU'À 120L (INCLUS)	0 € TTC															
DE 121L À 240L	98 € TTC															
DE 241L À 600L *	196 € TTC															
601L À 1200L	392 € TTC															
1201L À 1800L	784 € TTC															
1801L À 2400L	1 176 € TTC															
ETC.																
		* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L														

* Les bacs de 660L correspondent à un volume utile de 600L

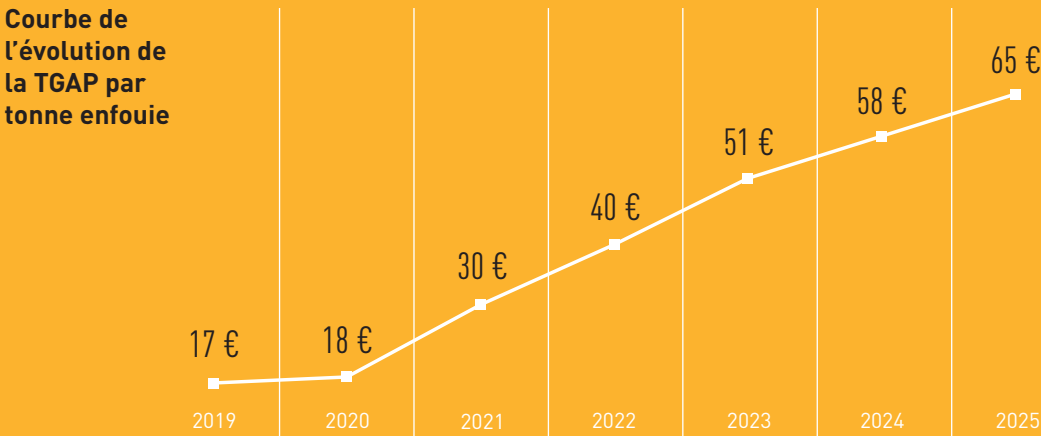
Répartition du produit de la REOM perçu par le SIMER



Zoom sur la TGAP

L’Etat prélève chaque année la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ou TGAP sur les tonnes de déchets enfouis. Cette taxe existe depuis 2000 et son montant est révisé par l’État chaque année. Elle ne cesse d’augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets et atteindra 65 € par tonne en 2025.

Cette année, 22 000 tonnes ont été enfouies, la TGAP actuellement est de 17 €, soit un coût de 5€60/hab. En 2025, si nous ne réduisons pas notre production de déchets, cette taxe s’élèvera à elle seule à 21€50 par habitant, soit un coût pour le SIMER de 1,5 millions d’euros.



Le résultat de l'exercice

Le compte administratif 2019

Les dépenses et recettes d'exploitation

Montant des dépenses	10 202 853,71 €
Montant des recettes	10 358 232,78 €
Résultat de l'exercice	155 379,07 €
Résultat antérieur reporté	1 385 417,31 €
Résultat de clôture	1 540 796,38 €

Un exercice 2019 marqué par :

- Une chute de 25% des recettes liées aux ventes de matériaux et notamment pour les papiers, cartons et la ferraille (-186 k€).
- Une contraction des charges d'enfouissement en raison d'une baisse des tonnages des déchets ultimes mis en installation de stockage (-35 k€).
- Une baisse des charges de personnels en raison d'un recours moindre à l'intérim et une baisse de l'absentéisme (-35 k€).

Les dépenses et recettes d'investissement

Montant des dépenses	1 292 462,79 €
Montant des recettes	1 811 216,32 €
Résultat de l'exercice	518 753,53 €
Résultat antérieur reporté	-185 784,55 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-306 510,13 €
Résultat de clôture	26 458,85 €

Principaux investissements réalisés en 2019

- Dispositifs de pré-collecte (bacs, bennes et colonnes) **144 k€**
- Installations et aménagements (garde-corps, barrières d'accès...) **130 k€**
- Matériels et véhicules d'exploitation **121 k€**
- Matériels informatiques et logiciels **32 k€**



Un résultat cumulé de l'exercice qui s'élève à

1 567 255 €

soit en évolution de 13% par rapport à 2018.

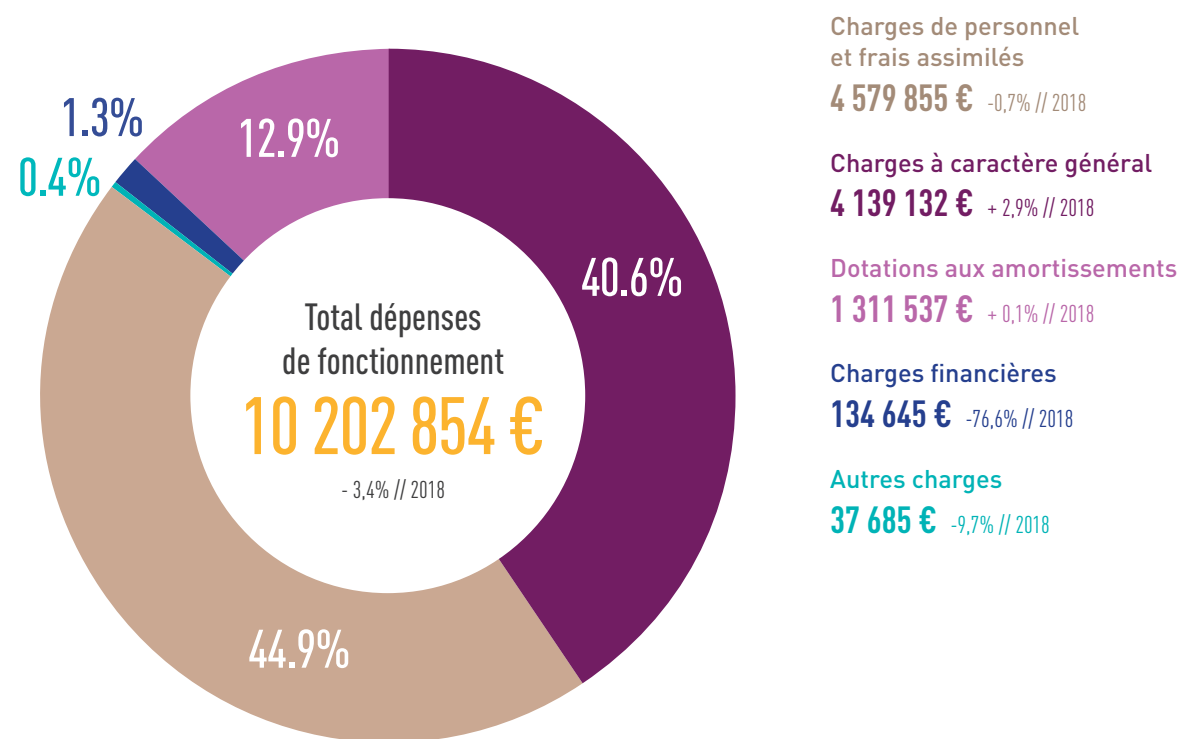
Concernant la section d'exploitation, celui-ci s'explique principalement par une reprise de provision de 149 000 € qui vient compenser la baisse des ventes de matériaux.



Etat de l'endettement au 31 décembre 2019

	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2018	6 626 925 €	1 410 046 €	623 517 €	2 033 563 €	5 216 879 €
2019	5 466 879 €	667 787 €	140 107 €	807 893 €	4 899 092 €
2020	4 899 092 €	627 171 €	122 208 €	749 379 €	4 271 921 €
2021	4 271 921 €	576 430 €	105 740 €	682 171 €	6 895 491 €
2022	6 895 491 €	835 627 €	108 051 €	943 679 €	6 059 863 €
2023	6 059 863 €	814 636 €	93 192 €	907 828 €	5 245 228 €
2024	5 245 228 €	789 284 €	76 851 €	866 135 €	4 455 944 €
2025	4 455 944 €	736 120 €	63 961 €	800 081 €	3 719 824 €
2026	3 719 824 €	656 117 €	52 622 €	708 738 €	3 063 708 €
2027	3 063 708 €	647 046 €	43 514 €	690 560 €	2 416 661 €
2028	2 416 661 €	645 922 €	34 317 €	680 239 €	1 770 739 €
2029	1 770 739 €	502 878 €	25 497 €	528 374 €	1 267 862 €
2030	1 267 862 €	445 647 €	17 632 €	463 279 €	822 215 €
2031	822 215 €	366 696 €	11 438 €	378 134 €	455 519 €
2032	455 519 €	150 247 €	8 886 €	159 133 €	305 272 €
2033	305 272 €	105 401 €	5 122 €	110 523 €	199 871 €
2034	199 871 €	84 300 €	3 245 €	87 545 €	115 570 €
2035	115 570 €	57 401 €	1 396 €	58 797 €	58 169 €
2036	58 169 €	58 169 €	628 €	58 797 €	- €

Les dépenses d'exploitation

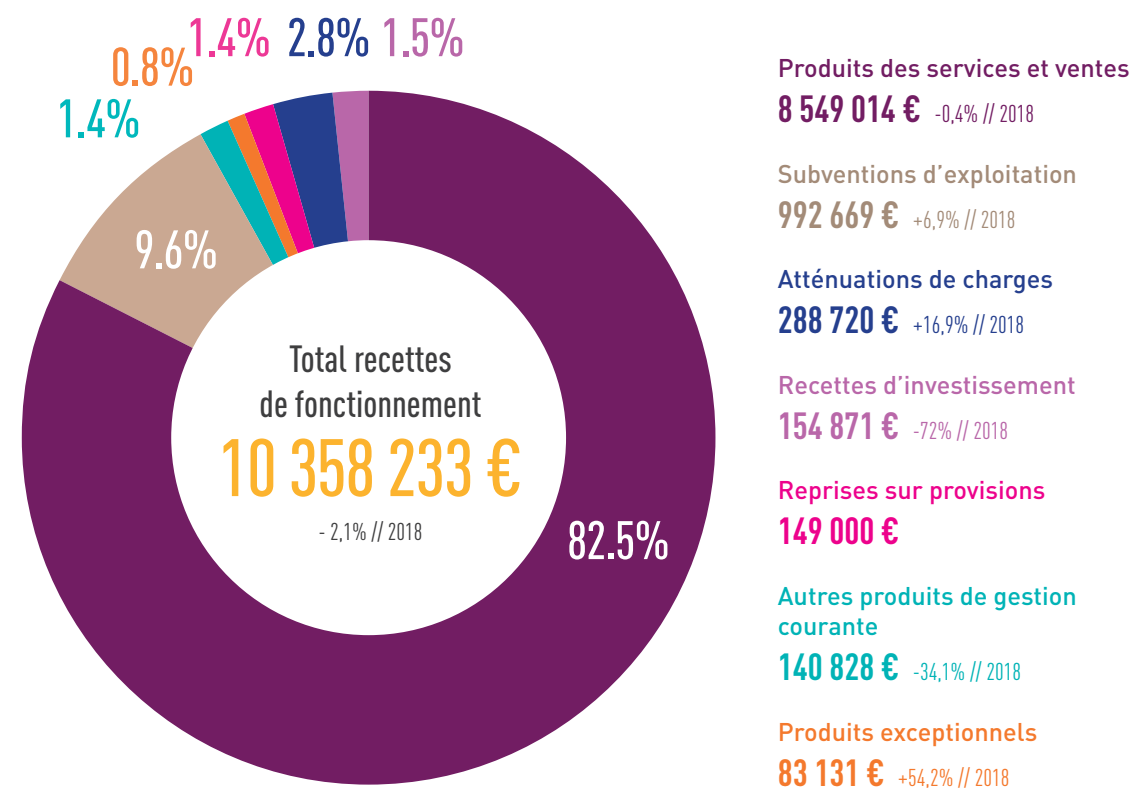


Principales prestations sous-traitées à des entreprises extérieures

- Traitement des déchets ultimes et inertes **1,64 M€**
- Collecte du verre **97,5 k€**
- Traitement des DDS **70,2 k€**
- Lavage et désinfection des PAV **55,8 k€**
- Broyage du bois **53,3 k€**
- Valorisation des déchets verts **31,5 k€**
- Entretien des vêtements de travail **24,2 k€**



Les recettes d'exploitation



Principaux produits des services

- REOM et contributions des EPCI **7 M€**
- Prestations pour le tri et le transport des emballages et des papiers **353 k€**
- Prestations de collecte des ordures ménagères **236,5 k€**
- Prestations réalisées pour le compte des professionnels **120,4 k€**

Principaux produits issus des ventes

- Matériaux issus du centre de tri (papiers, plastiques, acier...) **267 k€**
- Matériaux en provenance des déchèteries (ferrailles, batteries...) **142 k€**
- Verre **61,4 k€**
- Broyat de bois **46,5 k€**
- Compost **24 k€**

Principales subventions d'exploitation

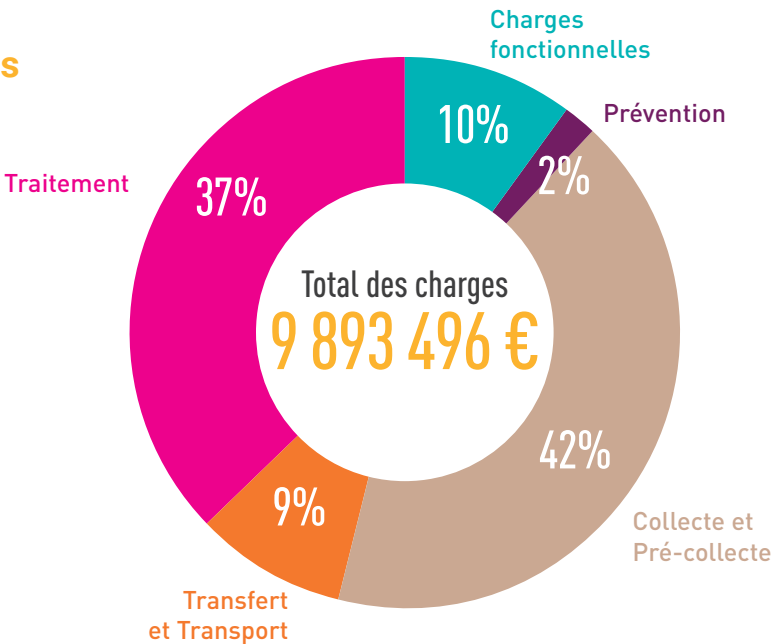
- CITEO (emballages et papiers) **752,5 k€**
- ADEME (CODEC) **67,5 k€**
- OCAD3E **53 k€**
- ECO-MOBILIER **49,5 k€**

Les coûts du service*

Répartition des charges

42%
du coût du service sont
imputables à la précollecte
et la collecte (4 142 668 €)

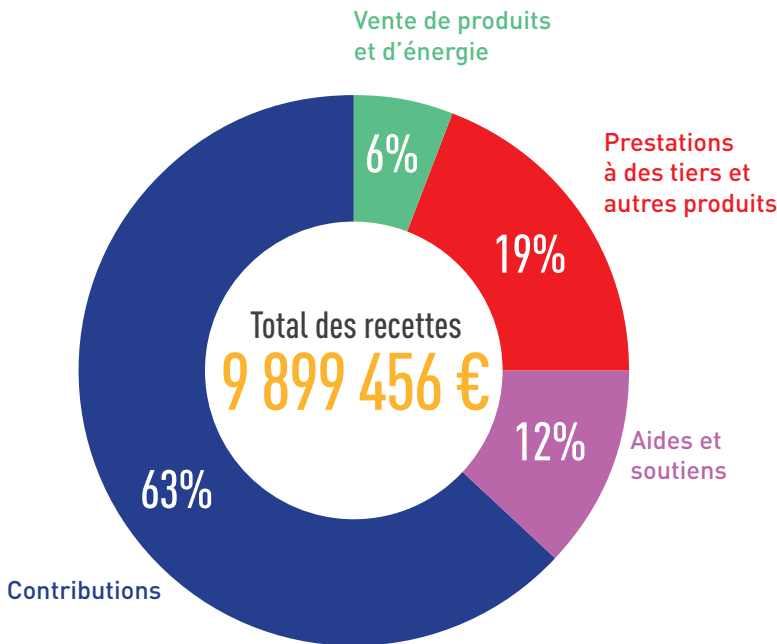
37%
pour le traitement
(3 682 332 €)



Répartition des recettes

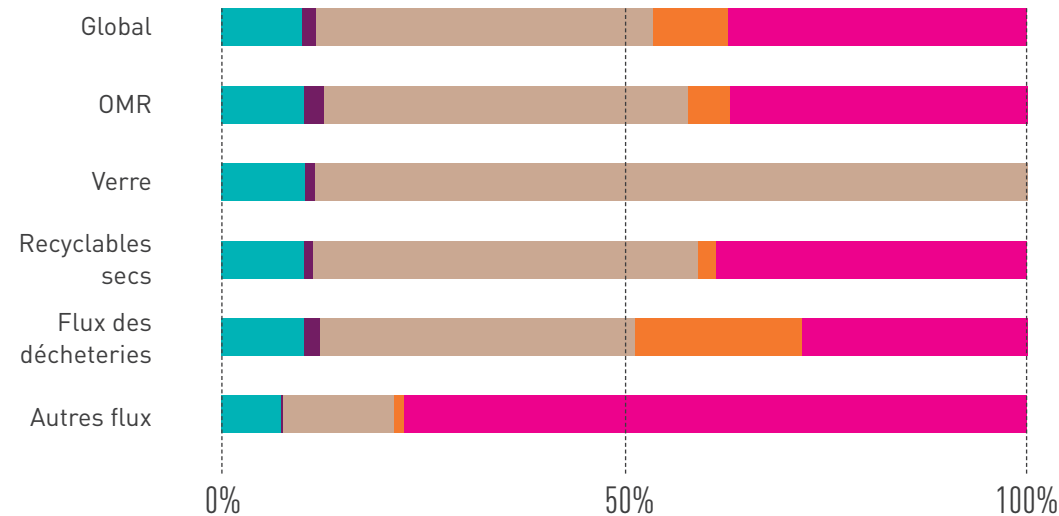
63%
des recettes proviennent des
contributions des collectivités
(6 212 829 €)

19%
issus des prestations réalisées
pour des tiers (1 917 840 €)



Répartition des coûts complets par étapes techniques et par flux

	Charges fonctionnelles	Prévention	Collecte et Pré-collecte	Transfert et Transport	Traitement	TOTAL
OMR	312 727 €	75 780 €	1 382 267 €	160 369 €	1 131 164 €	3 062 307 €
Verre	15 281 €	1 628 €	130 035 €	0 €	0 €	146 944 €
Recyclables secs	261 883 €	27 421 €	1 226 491 €	57 856 €	999 012 €	2 572 663 €
Flux des déchetteries	335 760 €	64 950 €	+1 292 172 €	682 107 €	922 082 €	3 297 071 €
Autres flux	60 414 €	1 556 €	111 703 €	10 764 €	630 074 €	814 511 €
Global	986 065 €	171 335 €	4 142 668 €	911 096 €	3 682 332 €	9 893 496 €



Au regard de la complexité du territoire du syndicat, la publication des données par habitant et par tonne ne paraissant pas pertinente, aucune donnée ne sera publiée.

*Données issues de la matrice des coûts SIN0E



Vos déchets, notre métier Le bilan social

L'une des vertus méconnues de la prévention et la gestion des déchets, est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.

Nombre d'agents par service en 2019

101 agents

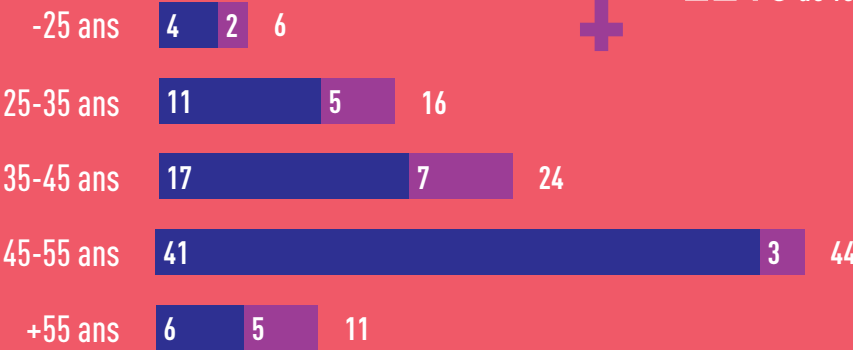


75 titulaires 19 contrats droit privé 7 emplois aidés



78% d'hommes

22% de femmes



Formations

45 agents

ont suivi au moins une formation en 2019, représentant 44% de l'effectif

1 422 heures

soit 237 jours de formation sur l'année (1602 h en 2018)

36 399 € au total

22 192 €

versés à des organismes de formations

14 207 €

de cotisations au CNFPT

Bilan CT /CHSCT

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

- Mise en place des nouveaux membres suite aux dernières élections
- Organisation des horaires en cas de canicule
- Travaux de la station de lavage
- Procédures QSE
- Organisation de l'entretien des cabines de tri
- Présentation du projet de Redevance Incitative

Le Comité Technique (CT)

- Mise en place des nouveaux membres suite aux dernières élections
- Congés annuels : définition et organisation des jours de fractionnement
- Arrêt de la vidéo-protection dans certaines déchèteries
- Plannings des congés 2019
- Tableau des effectifs 2019
- Plan de formation 2019
- Bilans 2018 : formations, absentéisme, CNAS
- Recrutement d'un apprenti pour le projet RI
- Réorganisation du service atelier

Evolution de l'absentéisme entre 2018 et 2019

MALADIE ORDINAIRE ET LONGUE DURÉE

ACCIDENTS DE TRAVAIL

2019

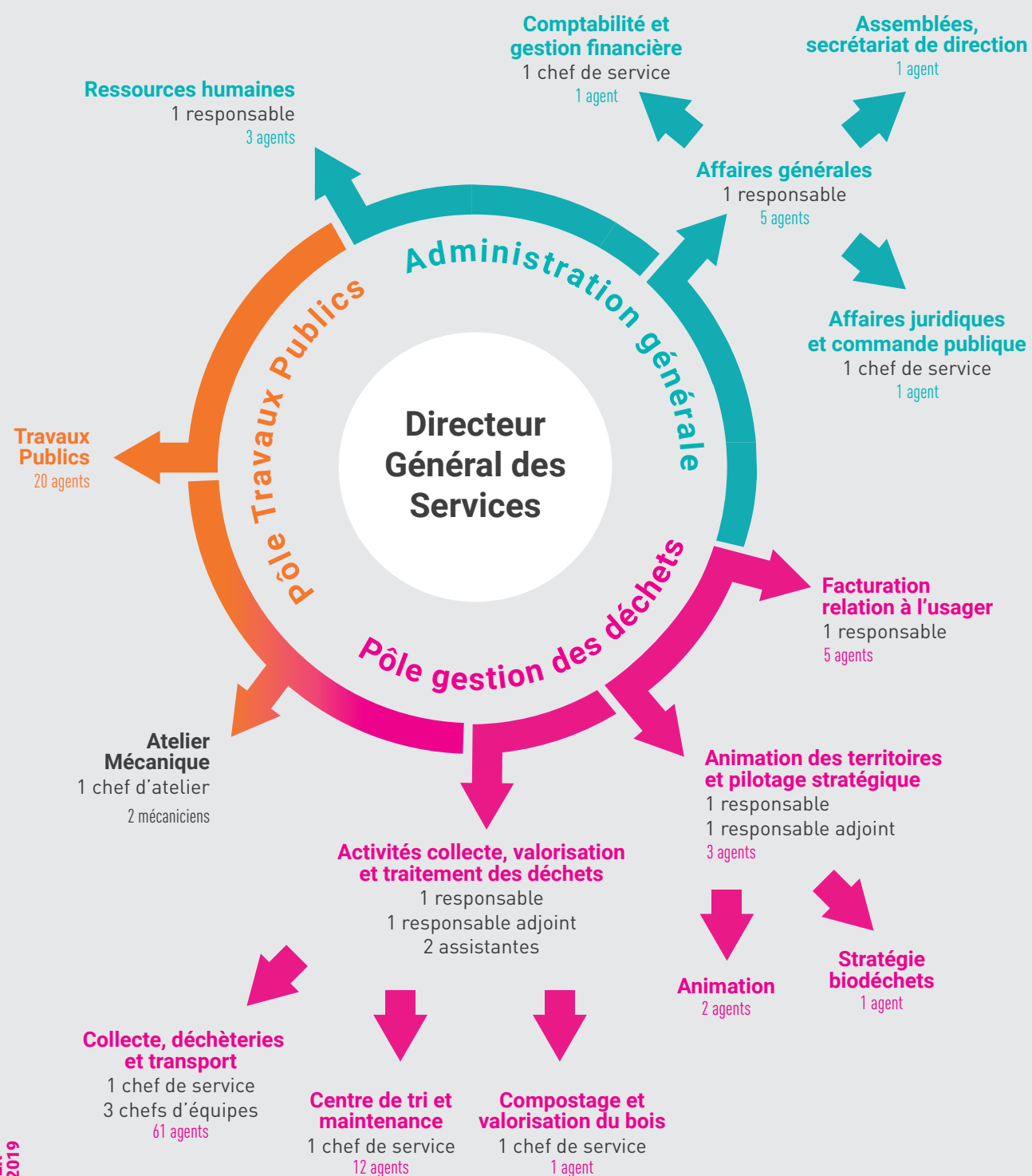


2018



Organigramme 2019

des postes occupés au 31 décembre 2019



Projets 2020

Déploiement de la Redevance Incitative

- Adoption du nouveau règlement de collecte et de facturation.
- Acquisition d'un nouveau module pour la facturation et la gestion des usagers.
- Mise en place des Points d'Apports Collectifs, dans une démarche concertée avec les communes.
- Distribution des bacs de collecte à la population.
- Conduite du changement par une communication auprès de la population tout au long du projet et en interne par une formation accrue des agents et une information régulière.
- Gestion des professionnels et tout particulièrement des gros producteurs afin de leur offrir une solution adaptée à leurs besoins.

Développement du réemploi dans le Sud-Vienne

Depuis 2013, le SIMER développe dans ses déchèteries des espaces de réemploi qui sont collectés par des associations locales. Ainsi plus de 180 tonnes d'objets ont pu être réemployés par des associations partenaires. Il convient désormais de passer à la vitesse supérieure par une étude prospective permettant de déterminer les voies et moyens d'amplifier cette démarche autour de l'exemple de l'association Corbeau Blanc.

Ecologie industrielle et territoriale

Un ou une chargé(e) de mission sera recruté(e) pour mettre en œuvre les actions définies à projet ETNA.

Stratégie biodéchets

Réponse à l'appel à projet Tribio porté par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Densification du réseaux de bornes à verre

Suite à une réponse à un appel à projets de l'éco-organisme CITEO, le SIMER souhaite encore augmenter ses performances de collecte du verre en installant de nouvelles bornes à verre et tout particulièrement pour les Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter le geste de tri aux usagers.





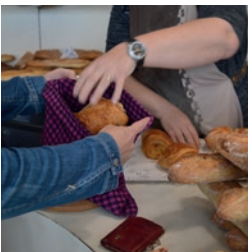
Février

Participation au forum de l'emploi



Mars

Caractérisation de bennes ferrailles
Participation au salon des maires de la Vienne
Mon commerçant m'emballe durablement



Juin

Séminaire ARCHOS
Assemblée vote de la RI



Juillet

Echanges et visite d'une délégation de Banfora



Novembre

Vente de 800 composteurs
Réception du nouveau tracteur routier

ADECL	Association Dynamique d'Entraide du Canton de Lussac-les-Châteaux
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CA	Communauté d'Agglomération
CAGC	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
CC	Communauté de Communes
CCRC	Communauté de Communes de la Région de Couhé
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CT	Comité Technique
CU	Communauté Urbaine
CUGP	Communauté Urbaine de Grand Poitiers
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETNA	Appel à projet pour promouvoir l'Ecologie Territoriale en Nouvelle Aquitaine
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre)
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs)
PAC	Points d'Apports Collectifs
PE	Polyéthylène
PET	Polyéthylène Téréphtalate
PP	Polypropylène
PS	Polystyrène
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SYMCTOM	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
TLC	Textiles, Linge, Chaussures

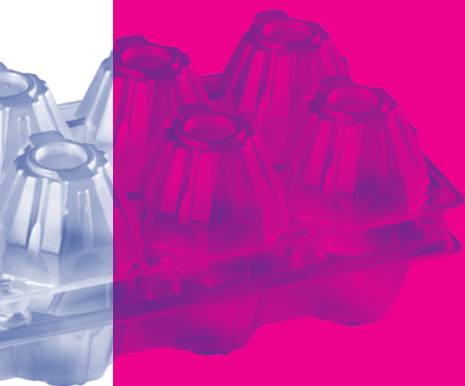
C1/C2	Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets. C1 correspond à une collecte par semaine, C2 à 2 collectes par semaine.	SIMER	Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.
Coût complet	Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.	Valorisation énergétique	Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.
Coût aidé	Le coût aidé correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.	Valorisation matière	Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.
Eco-organisme	Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.	Valorisation organique	Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr



simer86.fr

Suivez-nous sur  **@EcoPole**